

République Française
 Département Loiret
Commune de Sennely

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

Vote		
A l'unanimité		
Pour : 15		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
 Le : 15/12/2025
 Et
 Publication ou notification du :
 15/12/2025

L'an 2025, le 12 Décembre à 19h55, le Conseil Municipal de la Commune de Sennely s'est réuni en Mairie, salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur de DREUZY Philippe, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04/12/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/12/2025.

Présents : M. de DREUZY Philippe, Maire,
 Mmes : COLLET Elisabeth, CORNUAULT Yolande, MARTIN Muriel, ORLAND Martine, QUERCY Christine, VILLEY Séverine,
 MM : AGOUTIN Cyril, BOUQUIN Jean-Jacques, COUTAND Patrick, DE BLOIS Bruno, DELIGNY Frédéric, FOUCault Gilles, GARRIDO Francis

Excusé ayant donné procuration :
 M. BLEUSE Georges à Mme CORNUAULT Yolande

A été nommé(e) secrétaire : M. BOUQUIN Jean-Jacques assisté de Mme BRENGEL-BOUSSIER Marie-Anne

2025-65 – Révision du tableau des effectifs au 01/01/2026 - Réorganisation du Service Technique

Suite à une promotion interne et à l'externalisation de la gestion du gîte communal, la commune met en place une nouvelle organisation adaptée aux besoins et missions actuels au 01/01/2026.

Le Service Technique est composé de 2 agents techniques polyvalents, auxquels est rattaché l'agent du camping municipal, et le Service Entretien comprend 2 agents.

Un de nos agents techniques a été promu au grade d'agent de maîtrise, il est chargé de diriger et coordonner les actions du service techniques.

Afin de répondre à un besoin complémentaire en missions techniques polyvalentes et d'assurer la continuité du service en cas d'absences, il est proposé de fusionner le Service Technique et le Service Entretien.

Au Service Entretien, un agent avait pour mission l'entretien des bâtiments publics et la gestion du gîte communal (entretien, accueil, état des lieux). Avec l'externalisation de la gestion du gîte, le CDD de l'agent n'a pas été renouvelé, rendant nécessaire une modification du poste.

Le poste est transformé comme suit :

- 10/35ème pour l'entretien des bâtiments communaux : école, bibliothèque, salle polyvalente, toilettes publiques, dojo
- 20/35ème pour les missions extérieures : espaces verts, voiries, etc.

Le Comité Social Territorial du Centre de Gestion du Loiret a donné un avis favorable dans son instance du 20 novembre dernier.

Le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2026 sera le suivant :

Poste P ou NP*	Grade	Durée Hebdomadaire (en centièmes d'heures)		Indice Brut	Indice Majoré	Pourvu		Agent T ou C**	Date de la situation
		Anc.	Nouvelle			Oui	Non		
P	Rédacteur Territorial	35,00	35,00	513	446	X		T	01/12/2024
P	Adjoint Administratif Territorial principal 1 ^{ère} classe	17,00	17,00	478	420	X		T	01/10/2024
P	Adjoint Technique Territorial principal 2 ^{ème} classe	35,00	35,00	461	409	X		T	01/01/2022
P	Agent de Maitrise	35,00	35,00	478	415	X		T	01/12/2025
P	Adjoint Technique Territorial	02.50	02.50	387	373	X		T	01/01/2022
P	Adjoint Technique Territorial	18,1	30,00	354	353				à compter du 01/01/26
P	Adjoint Technique Territorial	7,85	07.85	354	353	X		C	01/01/2021
P	Adjoint d'Animation Territorial	5,82	5,82	367	353	X		C	17/11/2022
P	Adjoint Administratif Territorial	15,00	15,00	354	353	X		C	01/03/2023
P	Adjoint Technique Territorial	20,00	20,00	354	353	X		C	24/03/2023

*P = Permanent ou NP = Non Permanent

**T = Titulaire ou C = Contractuel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la réorganisation du Service Technique,
- **APPROUVE** le tableau des effectifs de la commune en date du 1^{er} janvier 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 12/12/2025

Le Secrétaire de séance,
M. BOUQUIN Jean-Jacques




Le Maire,
M. de DREUZY Philippe

